



**COMPTE RENDU N°76  
REUNION DU CABINET DU 24 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre janvier à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Célestine Félicité OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

Après amendement, l'ordre du jour de la réunion de ce 24 janvier 2024 a comporté les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 17 janvier 2024 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 17 janvier 2024.
3. Réexamen et adoption du programme des activités de l'année 2024 ;
4. Examen et adoption du tableau des dépenses du cabinet du RPPR, exercice 2024.
5. Elaboration de la liste des projets à évaluer au titre de l'année 2023.
6. Divers.

## **1. Adoption du compte rendu n° 75 de la réunion du 17 janvier 2024.**

Le compte rendu a été adopté avec amendement. Il sera archivé suivant l'usage.

## **2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 17 janvier 2024.**

Le directeur du cabinet a présenté ce point ainsi qu'il suit.

### **A. Rappel des décisions issues de la réunion du 17 janvier 2024**

**A.1.** Obtenir de la société Kube technologies le lien permettant l'accès à la configuration en cours du site web du RPPR.

**A.2.** Présenter la version corrigée du programme des activités de l'année 2024, à la prochaine réunion du cabinet.

**A.3.** Répartir, entre les conseillers, les seize (16) plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022, en vue d'en rédiger des résumés conformément au plan prescrit par le RPPR.

**A.4.** Elaborer le tableau des dépenses pour le financement des activités de l'année 2024.

**A.5.** Elaborer la liste des projets à visiter au titre de l'évaluation de l'année 2023.

**A.6.** Préparer des lettres demandant aux préfets des départements de recenser et de renseigner le cabinet sur tous les projets inachevés de la municipalisation accélérée dans leur territoire de compétence.

### **B. Exécution des décisions au 24 janvier 2024**

**B.1.** La société Kube Technologies a communiqué le lien permettant l'accès à la configuration du site web en cours de conception.

**B.2.** La nouvelle version du programme des activités de l'année 2024 est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de ce 24 janvier, pour adoption.

**B.3.** La répartition des seize (16) plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022, en vue de la rédaction des résumés, a été faite. Les travaux de recherche des informations complémentaires et de rédaction des résumés sont en cours. L'examen de ces résumés sera programmé à l'occasion d'une réunion à venir.

**B.4.** Le tableau des dépenses inhérentes à la mise en œuvre du programme des activités de l'année 2024 est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 24 janvier 2024, pour adoption.

**B.5.** Une proposition de la liste des projets à évaluer au titre de l'année 2023 est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de ce 24 janvier 2024.

**B.6.** Le projet de lettre aux préfets des départements a été soumis au ministre d'Etat. Il en est de même de la lettre informant le ministre de l'intérieur de cette saisine des préfets.

### **3. Réexamen et adoption du programmes des activités de l'année 2024.**

Le RPPR a précisé la méthodologie d'élaboration du programme des activités, notamment en matière de définition des objectifs, des actions, de leur contenu et des résultats attendus.

Il a indiqué que l'énoncé de ces différents éléments du programme devra être la réponse à un questionnement logique, bâti à partir de l'activité retenue.

Pour déterminer les objectifs, il est nécessaire de se poser la question de savoir pourquoi entreprendre l'activité inscrite.

Les actions à mener sont énoncées en se demandant comment réaliser l'activité retenue. A partir de quelles initiatives et opérations la réalise-t-on ?

Le contenu des actions découlera de la réponse à la question de savoir comment y procéder de façon très précise et dans les moindres détails.

La détermination des résultats attendus se fondera sur la réponse à la question de savoir quelle est la finalité de la mise en œuvre l'activité programmée.

Sur cette base, le RPPR a redéfini les actions relatives à certaines activités et a demandé à chacun de s'en inspirer pour achever le travail sur la partie du programme à sa charge.

Le RPPR a indiqué que le programme ne reviendra plus en examen en réunion du cabinet. La version corrigée devra être distribuée à tous pour recueillir des amendements éventuels.

Ainsi, il est considéré que le programme des activités de l'année 2024 est adopté ce jour, avec amendements.

#### **4. Examen et adoption du tableau des dépenses du cabinet du RPPR, exercice 2024.**

Le directeur du cabinet a présenté une proposition du tableau des dépenses de l'exercice 2024 qui se chiffrent à 806 754 500 F CFA, en augmentation par rapport à celles de l'année 2023 qui s'élevaient à 690 022 000 F CFA. Les dépenses de l'année 2024 se répartissent dans les rubriques ci-après :

- fourniture de bureau	= 17 094 000
- fourniture et équipement informatique	= 319 148 500
- entretien et réparation de matériel informatique	= 40 000 000
- entretien et réparation de matériel technique	= 6 480 000
- autres prestations de service	= 14 688 000
- alimentation	= 2 000 000
- carburant et lubrifiant	= 8 096 000
- frais de communication	= 5 088 000
- frais de mission à l'intérieur du pays	= 98 400 000
- transport du personnel à l'intérieur du pays	= 17 130 000
- frais de mission de suivi-évaluation et caisses d'avance	= 40 000 000

Après la présentation de ce point par le directeur du cabinet, le RPPR a précisé que les dépenses du cabinet, liées au programme des activités de l'année 2024, peuvent être regroupées en quatre (4) rubriques principales :

- les dépenses pour l'exécution de la mission d'évaluation 2023 ;
- les dépenses se rapportant à la mission de suivi 2024 ;
- les dépenses de fonctionnement du cabinet ;
- l'acquisition ou la mise à disposition d'un véhicule de liaison au cabinet, dépenses ou action mentionnée pour mémoire.



Ce tableau général des dépenses doit être finalisé et transmis au Secrétaire général de la présidence de la république sans tarder. Le RPPR a demandé au directeur du cabinet de mettre en avant, dans l'urgence, la demande des moyens relatifs à l'accomplissement de la mission d'évaluation 2023 programmée pour le mois de mars 2024. La lettre à adresser au Secrétaire général de la présidence de la république à cet effet, devra lui parvenir dans les meilleurs délais.

## **5.Elaboration de la liste des projets à évaluer au titre de l'année 2023.**

Le directeur du cabinet a présenté le projet de liste des programmes et projets à évaluer au titre de l'année 2023. Cette liste résulte de la sélection faite précédemment dans le cadre de la mission de suivi de 2023.

Après échange, le RPPR a demandé de réviser le projet de liste présenté, en vue de le compléter.

Il a indiqué que qu'en 2024, il sera question de produire quatre (4) rapports distincts :

- le rapport de l'évaluation la mise en œuvre des programmes et projets du budget 2023;
- le rapport de suivi 2024 ;
- le rapport de l'évaluation des « queues » de la municipalisation accélérée ;
- le rapport de l'évaluation de la mise en œuvre du PND.

S'agissant du PND, le RPPR a instruit de passer en revue ses six (6) piliers afin d'en extraire les programmes et projets retenus. Les programmes et projets ainsi répertoriés pourraient compléter la liste qui a été présentée par le directeur du cabinet.

## **6.Divers**

Au titre des divers, le conseiller à la planification et à la prospective a donné des informations concernant la BADEA et la Banque mondiale. Le directeur général de la BADEA, sollicite un échange avec le RPPR par visioconférence.

Le représentant résident de la Banque mondiale a demandé de rencontrer le RPPR à la convenance du ministre d'Etat.

Le RPPR a fixé la date du rendez-vous avec le Représentant résident de la Banque mondiale au jeudi 25 janvier 2024, à 14 heures.

Son institution a déjà décidé de suspendre le financement des projets qu'elle soutient au Congo, en raison du mutisme que les organes étatiques réservent à ses demandes d'informations

Le RPPR a indiqué que l'échange, par visioconférence avec le directeur général de la BADEA, aura lieu dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de février 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 50.

Adopté le 8 février 2024

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

**Eugène ONDZAMBE-NGOYI**

**Jean-Raymond DIRAT**